

Sensibilisation Sécurité piéton coté piste Paris- Secteur TRA- MAN

Ref. **TRA-MAN**
Durée : 0.5 jour(s) / 2.0 heures

Avertissement : Dans le cas d'une formation pack TCA 11.2.6.2.

Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au point 11.1.3 de ladite annexe.

(Dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur) - obligation de l'employeur.

* Pour les formations intra entreprise : la liste des stagiaires ainsi que le type de formation (initiale/périodique) doivent être communiqués par les prescripteurs en amont de la formation,

Pré-requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française

Personnes concernées :

Toutes personnes autres que les passagers qui doivent avoir un accès non accompagné aux zones de sûreté à accès réglementé au niveau des Aéroports de Paris.

Objectifs :

Connaître les règlements applicables et les différents acteurs sur l'aire de mouvement
Savoir se repérer sur l'aéroport
Connaître les règles spécifiques de circulation sur le secteur TRA
Connaître les règles spécifiques de circulation sur le secteur MAN
Connaître les principaux risques liés à l'exploitation aéroportuaire
Savoir circuler à pied en Zone d'Evolution Contrôlée ZEC
Comprendre les notions relatives aux facteurs humains
Comprendre les rôles et enjeux d'un Système de Gestion de la Sécurité
Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence
Connaître les dangers associés aux conditions météorologiques

Démarche pédagogique :

La formation est animée par un instructeur certifié par la DGAC : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.

Evaluation et validation :

Contrôle continu oral de l'acquisition des compétences Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU) Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20



Le + :

Cette formation est dispensée par des instructeurs disposants d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné